



## UNION INTERPARLEMENTAIRE

Deuxième commission de l'Assemblée générale  
Point 46 de l'ordre du jour : les technologies de l'information et des communications  
au service du développement

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip  
Observatrice permanente

Nations Unies  
New York, 23 octobre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la présidente,

Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour aborder le thème de l'information et des communications au service du développement, sous l'angle des travaux et activités menés par le Centre mondial des TIC au Parlement, dirigé conjointement par l'ONU et l'UIP.

De par sa mission, le Centre – créé il y a deux ans en décembre 2006, à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information – propose d'aider les parlements à saisir les occasions uniques qu'offrent les TIC dans le domaine du développement, ainsi que dans la défense de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Cette année, le Conseil du Centre mondial pour les TIC a invité tous les parlements à tenir des débats et des audiences sur la situation de la société de l'information dans leur pays. Il a aussi appelé les parlements à faire tous les efforts possibles que, d'ici 2020, des informations fiables, opportunes et complètes sur toutes les étapes du processus législatif soit accessibles au public sur Internet dans chaque pays.

En mai, le Centre mondial pour les TIC a rassemblé pour la première fois des membres des commissions parlementaires traitant des TIC pour leur offrir un espace de dialogue et d'échange sur les expériences et les perspectives diverses. Ce forum parlementaire a mis en lumière certaines préoccupations, notamment la nécessité d'adopter des mesures mondiales appropriées face à la cyber-criminalité et au cyber-terrorisme, tout en respectant les droits fondamentaux comme le droit à la vie privée. Le forum a également mis en évidence certains exemples nationaux d'engagement parlementaire dont j'aimerais vous faire part.

Un membre du Comité de pilotage des TIC du Sénat du Rwanda a noté que, malgré l'existence de nombreuses lois comme la loi sur les télécommunications, la loi relative à la réglementation de plusieurs secteurs et la loi sur les droits de propriété intellectuelle, le Rwanda ne dispose toujours pas d'une loi globale sur les TIC qui porterait sur des domaines tels que la loi sur le cyber-gouvernement, la cyber-loi sur la sécurité et la vie privée sur Internet. Bien qu'il soit tributaire des ressources externes en termes de financement, de compétences et d'expertise, le Parlement prend actuellement la tête d'une initiative visant à transformer les difficultés en opportunités. Le Rwanda est un pays enclavé et pourrait être un centre naturel de commerce de biens intangibles – connaissances et information – dans la région.

Un membre de la Commission des sciences et de la technologie du parlement danois a étudié le rôle du parlement pour permettre à tous d'accéder à la société de l'information. En juin 2006, une résolution a été adoptée au parlement pour mettre en place des standards ouverts dans le secteur public. Son objectif était d'élaborer une stratégie pour l'achat et l'utilisation publiques de logiciels bénéficiant aux utilisateurs, aux citoyens et aux entreprises, et de faire en sorte que l'utilisation des TIC par les autorités soutienne les droits démocratiques des citoyens de recevoir et d'envoyer librement des informations par Internet aux autorités.

A la suite de cette résolution, l'administration centrale et les administrations locales sont parvenues à un accord dans les régions danoises, et des standards ouverts obligatoires dans

le secteur public sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les partenaires ont convenu de continuer à se concentrer sur la standardisation et l'utilisation de standards ouverts pour contribuer à assurer la cohésion du secteur public, grâce à un marché du logiciel soutenant la concurrence, l'innovation et la diversité qui bénéficiera au développement du cybergouvernement et à tous les citoyens.

Ce ne sont là que deux exemples de la manière dont les parlements participent à la société de l'information, et dont le Centre mondial pour les TIC tente de renforcer la capacité parlementaire en définissant et en faisant part des bonnes pratiques et des leçons tirées.

L'autre activité du Centre mondial des TIC au Parlement consiste à soutenir les administrations parlementaires afin qu'elles utilisent les technologies modernes pour devenir plus transparentes, accessibles et responsables, s'acquitter plus efficacement de leurs activités et de leurs fonctions de législation et de contrôle, et donner aux populations les moyens de participer davantage à la vie publique. Le premier Rapport sur le Parlement électronique paru en février 2008, publié conjointement par l'UIP, la Division des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Centre mondial des TIC au Parlement a marqué une étape majeure. Sur la base des données de 105 assemblées, le Rapport conclut qu'un écart considérable persiste entre les possibilités offertes par les TIC et ce que les parlements ont accompli jusqu'ici.

Seulement près de 10% des chambres interrogées utilisent les TIC dans une large gamme d'applications. Inversement, les activités de beaucoup de chambres sont entravées par le manque de ressources, au point que certaines d'entre elles ne parviennent pas encore à fournir les services les plus élémentaires dans ce domaine. Au moins 10% des chambres et des parlements semblent relever de cette catégorie et, au vu des réponses données à une série de questions posées dans le cadre de l'enquête, le pourcentage pourrait atteindre 30%. La qualité des systèmes des technologies de l'information et de la communication et celle des services correspondants de ces deux catégories de parlements est inégale. Nombre de parlements se sont dotés d'applications en adéquation avec certaines de leurs fonctions les plus importantes. Toutefois, il apparaît qu'ils n'exploitent les capacités de ces applications que dans une infime proportion et ne cherchent pas à les améliorer pour plus d'efficacité, ou pour offrir de nouveaux services. Il va sans dire que ces chiffres permettent de tirer des conclusions générales sur l'utilisation des TIC dans les administrations publiques à tous les niveaux.

Pour conclure, Madame la Présidente, les réponses de l'enquête démontrent clairement que la plupart des parlements ont élaboré des plans pour faire une meilleure utilisation de la technologie au service de leurs objectifs et de leurs activités. Néanmoins, pour réduire l'écart entre les possibilités offertes par les TIC et les résultats obtenus par les parlements, il faudra développer considérablement la coopération et la coordination entre les parlements, en partenariat avec l'ONU et d'autres parties prenantes.

C'est dans cette perspective que le Centre mondial pour les TIC au parlement continuera d'être une instance de dialogue, de coopération et de coordination.

Je vous remercie de votre attention.